

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2014

Le 11 février 2014 à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Christian NAULT, maire.

Etaient présents : Ms NAULT. BOILLIN. LEROY. POMMEREAU.
Mmes GARCET. LEROY. LEROUX. HUTTEAU. CHOQUET. JOURDAIN. ROULOT.

Etait absent : M. LESAGE.

Secrétaire de séance : Mme GARCET.

Mme ROULOT quitte la séance à 19 h 40. (appel pompier)

Le procès verbal de la dernière séance est adopté après lecture avec les observations suivantes :

. M. BOILLIN rappelle :

- Le bloc de pierre n'a pas été posé sur la pelouse de la place Lorain pour empêcher le stationnement de véhicules. Cela sera fait.
- Il y a du matériel stocké devant le compteur électrique de l'une des dépendances de la salle Arbillot qui empêche d'y avoir accès. Cela sera vu.

I. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE (N° 2014/6)

Le maire informe que 52 élèves fréquentent l'école :

- 20 en cycle 1 (maternelle)
- 17 en cycle 2 (CP. CE1)
- 15 en cycle 3 (CE2. CM1. CM2)

Le conseil municipal fixe le montant des charges de fonctionnement comme suit :

- fournitures scolaires : 52 € par élève
- sorties :
 - o cycle 1 et 2 : 8 € par élève
 - o cycle 3 : 15 € par élève
- fêtes de Noël : 14 € par élève
- chauffage/électricité : 254,19 € par élève
- eau : 15,51 € par élève
- téléphone/INTERNET : 11,30 €
- entretien bâtiment/ matériel/ assurance/ divers : 91,74 € par élève
- salaire et charges agent d'entretien : 161,69 € par élève
- salaire et charges ATSEM : 868,54 € par élève de cycle 1

Coût par cycle :

- Cycle 1 : 1476,97 € par élève
- Cycle 2 : 608,43 € par élève
- Cycle 3 : 615,43 € par élève

Le conseil municipal fixe la participation des communes comme suit :

- commune de Sincey lès Rouvray : 6 enfants (4 en cycle 1, 1 en cycle 2 et 1 en cycle 3) : 7131,74 €

- commune de Saint Andeux : 5 enfants (1 en cycle 1, 2 enfants en cycle 2 et 2 en cycle 3) : 3924,69 €
 - commune de Montberthault : 1 enfant en cycle 1 : 1476,97 €
- II. SUBVENTIONS COMMUNALES 2014 (N° 2014/7)**

Après délibération, le conseil municipal fixe le montant des subventions 2014 :

- AJR : 150 €
- Amicale des Pompiers : 200 €
- Anciens Combattants : 50 €
- Centre Leclerc : 50 €
- CFA-BTP Dijon : 100 €
- CIFA Jean Lameloise : 50 €
- CIFA Auxerre : 100 €
- Comité des Fêtes : 200 €
- Coopérative scolaire de Rouvray : 521 €
- Gymnastique Volontaire : 50 €
- Les Amis des Bêtes : 159 €
- Les Ecoliers d'Abord : 50 €
- La Prévention Routière (21) : 150 €
- ADAPEI 21 : 50
- Centre de Secours de Saulieu (pour l'organisation du cross départemental des jeunes sapeurs pompiers) : 100 €

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Bureau des élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Le bureau des élections sera assuré par :

- M. NAULT, président
- Mme GARCET, secrétaire,
- Mmes LEROY, LEROUX et HUTTEAU : assesseurs

Le conseil municipal fixe les permanences du bureau des élections.

Le maire informe que 22 personnes (y compris les conseillers sortants) sont inscrites sur la liste ouverte.

Le conseil municipal met au point les modalités pratiques des élections.

2. Tour de table

. Mme GARCET signale des odeurs d'égout rue du Colombier. La Lyonnaise des Eaux en sera informée.

. Mme HUTTEAU informe que le Relais Petite Enfance proposera une animation à la cantine scolaire le 15 avril 2014. La responsable demande un placard ou une armoire fermant à clé. Christian GEENEN remettre en état la serrure du placard existant.

. M. LEROY :

- demande quand les sapins seront livrés. (en principe dans le courant mars)
- signale que les chemins sont en mauvais état. Le maire lui propose de l'accompagner lors du tour des chemins avec l'entreprise AIRES.

. M. BOILLIN :

- signale que les lumières du groupe scolaire ont fonctionné tout le week-end.
- demande si le défibrillateur est remis en état : les électrodes ont été changées. Il faudra demander à Mme ROULOT qu'elle explique le fonctionnement.
- rappelle qu'il a les clés de la salle des fêtes. Le maire lui demande de les garder jusqu'aux élections.
- demande quand les travaux de la bascule seront terminés. M. POMMEREAU s'en occupera dès que le temps le permettra.
- informe qu'il ne se représentera pas aux élections municipales.

. Mme LEROUX informe qu'elle a réalisé les plantations au columbarium avec Daniel POMMEREAU et Frédéric ROBE. Elle rappelle que l'entreprise MATHE a mis du gravier blanc et non des galets blancs. Ceux-ci seront achetés chez RENAUD-SERHANE et posés par les agents.

. Le maire donne lecture :

- du message de M. Maurice LOISIER qui demande à être déchargé de sa fonction de référent du patrimoine. Le maire lui demande de patienter jusqu'aux élections.
- de la lettre de Mme GAUDOIN qui demande au conseil municipal de mettre en place pour la taxe d'habitation l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides et des personnes de condition modeste. Le maire se renseignera sur les modalités de mise en place de ces abattements.

